

1658

**ROLE DU P.O.S DANS L'EVOLUTION
ECONOMIQUE D'UNE VILLE :
L'EXEMPLE DE MARSEILLE 1960 - 1990**

Pierre RASTOIN
Février 1992

SOMMAIRE

	Pages
Introduction	1
1. La situation à Marseille en 1970	1
a) Les retombées du retour des rapatriés	1
b) L'expansion économique durable du pays	2
c) Fos a enfin démarré	2
2. Les réactions de Gaston DEFFERRE	2
3. Le POS en 1978	4
4. L'affaire de la B 55	5
5. Le centre directionnel	5
6. Les conséquences du POS de 78	6
7. Les zones d'entreprises	8
8. Communication et promotion de la ville	8
9. L'après DEFFERRE	8
10. Les grandes orientations du nouveau POS	9
Conclusion	10

Introduction

Le Plan d'Occupation des Sols (POS), que la loi a imposé aux communes de voter, n'a jamais prétendu être un outil fondamental d'une politique économique.

Il vise seulement à traduire une organisation spatiale de la cité et il est donc bien représentatif de l'époque où il a été rédigé, puis voté.

C'est, donc, une erreur de lui faire porter une responsabilité trop importante dans la régression ou la croissance d'une ville. Il faudra toujours répéter que jusqu'aux lois de décentralisation de 1983, les communes n'avaient aucun pouvoir économique.

C'est aux acteurs économiques -et au premier chef à l'instance qui les représente, la Chambre de Commerce et d'Industrie (financée par une taxe annexe à la Taxe Professionnelle, ce qui représente, en 1990, pour les seuls contribuables marseillais, ce qu'ils oublient trop, la somme de 69,2 MF), - qu'il appartient de promouvoir le développement économique.

La volonté "politique" est, également, un élément majeur. Le POS peut, toujours, prévoir tel ou tel équipement (et je pense notamment aux grandes voies de dégagement : la 2ème Rocade L2, la 3ème Rocade devenue CD4d), si le pouvoir politique, si l'opinion publique le refusent, il ne se fera pas.

Le POS n'est pas un outil dynamique : s'il n'y a pas de "dynamique" à côté, rien ne se fera.

1. La situation à Marseille en 1970

Elle est caractérisée par plusieurs facteurs :

a) les retombées du retour des rapatriés :

La fin de la guerre d'Algérie et le retour massif des "pieds noirs" en 1962, dont un nombre important s'est fixé à Marseille, a provoqué, d'une façon artificielle, sans changer les tendances lourdes, un extraordinaire boom à Marseille, notamment dans le domaine de la construction dont les effets commencent à s'amortir mais subsistent toujours.

La ville s'est considérablement étendue : il a fallu loger, enseigner, distraire..., en catastrophe, près de 300 000 marseillais nouveaux (1/3 de la population est nouvelle).

Mais cette activité quelque peu euphorisante n'est pas génératrice d'emplois producteurs et le tissu économique traditionnel de Marseille n'a pas profité de cet apport pour se développer, bien au contraire - les industriels ont souvent vendu leurs terrains, bien situés, pour réaliser des plus values substantielles, qu'ils n'ont pas réinvesties dans l'activité économique. C'est la "rente foncière" typique des négociants marseillais et qu'on retrouve tout au long de l'histoire économique de Marseille.

b) L'expansion économique durable du pays :

On ne prévoit pas la fin des "30 glorieuses". L'expansion est illimitée... Hermann Kahn du Hudson Institute, vient de sortir "L'Envol de la France" tableau idyllique de notre pays pour la fin du siècle.

La Datar publie en 1970 ses tableaux prospectifs des grandes régions de France : le dossier de notre région, présenté par Jérôme Monod lui-même, à Fos, sur le Mermoz (geste hautement symbolique) a été confié au célèbre urbaniste Constantin Doxiadis. Sous le terme d'oecuménopolis, il dresse une perspective, quelque peu angoissante, du littoral méditerranéen à l'orée du XXIème siècle : urbanisation quasi-continue de Barcelone à Naples...

c) Fos a enfin démarré :

Après 15 ans d'hésitation, le "séisme" de Fos (selon l'expression célèbre du Préfet Laporte) est une réalité. Le plus gros chantier d'Europe est en marche. D'énormes engins creusent les darses, aplanissent les terrains, tracent les routes... des milliers de logements sortent de terre...

La Région Marseille /Fos se présente comme l'Europort du sud.

Les journées économiques, organisées par l'Union Patronale drainent les responsables économiques et les médias de toute l'Europe.

Les Marseillais, quelque peu dépassés, la Chambre de Commerce, qui ne dirige plus le Port depuis 1965, regardent ce mouvement sans chercher à en prendre le contrôle.

Ce ne sont plus les investisseurs locaux qui sont les pilotes mais l'Etat ou les grands investisseurs internationaux (pétroliers, Arco, Cabot, Solmer, Ugine...)

Par un dernier sursaut, en écho au dossier Datar de 1970 et toujours avec son aide, les Comités Régionaux d'Expansion de Languedoc-Roussillon et de Provence-Côte d'Azur-Corse, élaborent, en 1973, un remarquable "Regard prospectif sur le Bassin Méditerranéen", plein d'espoir et de dynamisme, mais aussi de questions, qu'Olivier Guichard, alors Ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Equipement présente en Juin 73. Il y déclare notamment, concernant notre ville "Marseille - Fos est "admirablement placée pour être l'un, sinon la principale source de la "puissance économique. Cela suppose que Marseille dès maintenant, prenne une attitude commerciale agressive.. Je suis prêt, pour ma part, à "encourager tout ce qui pourra être fait pour que Marseille redevienne "une place commerciale de première grandeur"...

2. Les réactions de Gaston DEFFERRE.

Dans l'opposition depuis plus de 10 ans, Gaston DEFFERRE est, sans aucune vraie contestation, le leader politique du Département et de la Ville de Marseille.

Il ne supporte pas l'idée de voir Marseille noyée dans le magma politiquement mal contrôlable du bassin de l'Etang de Berre, encore moins qu'elle ne dirige pas tout cet ensemble.

Diverses tentatives voient le jour, autour d'établissements publics plus ou moins éphémères, MIAFEB, EPAREB, organisés depuis la Préfecture de Région par l'OREAM. En fait, à part le syndicat mixte d'aménagement Fos, Istres, Miramas, rien ne se fera de concret ou de durable (même si l'EPAREB existe toujours...).

Mais Gaston DEFFERRE tient à son idée de direction.

Deux grandes options sont prises :

- Marseille doit être le Centre Directionnel,
- Marseille doit être isolée de tout cet ensemble industriel.

Et, en conséquence :

- Tout autour de la ville doit être organisée une ceinture verte pour bloquer l'expansion de la ville et éviter les interférences.

Sur la surface de la commune - 23 000 hectares - 10 000 sont déjà urbanisés. On en réserve, un petit millier de plus pour les extensions futures et 12 000 hectares sont gelés.

L'objectif étant de limiter la capacité d'accueil à environ un million d'habitants.

- En plein coeur, entre Canebière et Porte d'Aix, est prévu le Centre Directionnel, ultra-moderne, avec centres commerciaux, bureaux, auditorium, Centre Méditerranéen du Commerce International (CMCI).

- De grandes voies sont prévues pour irriguer l'ensemble et relier Marseille au département et à la zone de l'Etang de Berre/Fos.

Plusieurs documents d'urbanisme sont élaborés :

- Le PUD (Plan d'Urbanisme Directeur), le premier en France, est, dès 1959, un acte volontariste et unilatéral d'organisation spatiale.

- Le SDAU (Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme) est mis en préparation en 1973 avec des objectifs fondamentaux : contrôler l'expansion démographique et économique de l'agglomération, améliorer la qualité de la vie,

et enfin est publié en 1978 :

- le POS, après de nombreuses années d'élaboration, est en fait issu directement de ces précédents documents.

Le POS, bien que voté après 1977 (et sous une municipalité DEFFERRE homogène), est, en fait, le fruit des réflexions et travaux de l'équipe socialo-centriste de la précédente municipalité et traduit bien les volontés d'aménagement de l'espace, accordées aux grandes options fixées par Gaston DEFFERRE, mais acceptées par sa composante centriste.

3. Le POS en 1978 :

La crise latente depuis la guerre du Kippour (1974) est peu sensible à Marseille dans ses premières années.

Les retombées, ou plutôt les illusions, de Fos, sont encore là. L'euphorie de la construction, due à la fin de l'installation des "pieds noirs", est toujours réelle. La population continue, bien qu'à un rythme moindre, de s'accroître : au recensement de 1975 Marseille compte 912 000 habitants, le sommet jamais atteint et plus dépassé.

Marseille ne croit pas vraiment à la crise. Elle y est trop habituée. La France n'y croit pas, non plus, c'est le moment où R. BARRE voit le bout du tunnel....

Coup de tonnerre, pourtant, en 1978 : la faillite et le démantèlement du groupe Terrin, principal réparateur naval, porte un coup fatal à cette industrie, secteur industriel majeur de Marseille. On croit pourtant, on croit toujours qu'on va pouvoir le relancer...

Sur cette lancée le Conseil Municipal vote un POS malthusien, dont les objectifs induits sont en fait de limiter population et activités de type industriel à Marseille. Dans un premier temps, toutefois, et pour obtenir le vote du groupe communiste, auquel Gaston Defferre tient, on veut favoriser le maintien des activités secondaires (industrielles) ; c'est ainsi que les bureaux sont interdits en zone UE (activités économiques).

L'accent est mis sur le tertiaire, voire le tertiaire supérieur, mais on ne s'en donne pas les moyens.

Heureusement, dès 1981, lors d'une révision du POS, on admet une ouverture des zones UE aux bureaux.

On oublie, toutefois, que pour que le tertiaire marche vraiment, il faut une infrastructure industrielle forte, à proximité, ce qui n'est pas le cas, ou ne le sera pas, Marseille n'est pas Lyon, encore moins Paris.

Les grandes lignes de forces du POS :

- Ceinture verte de 12 000 hectares, gelés autour du centre-ville.

- Multiplication des réservations d'espaces pour équipements sociaux, sportifs, éducatifs, espaces verts...

- Gel des terrains d'activités : seuls pourront s'y installer d'autres activités ou à défaut des logements ou équipements sociaux (donc à faible valorisation foncière).

- Réserve pour de multiples voies d'accès ou de liaison, abus des procédures d'alignement, dont on se doute bien qu'on ne les fera jamais.

- Limitation de la densité de construction avec un COS (Coefficient d'Occupation des Sols) faible hormis dans l'hyper-centre.

4. L'affaire de la B 55

Le schéma autoroutier de l'Etat, concernant Marseille, prévoyait une autoroute de contournement entre l'AR Nord/Littoral et l'AR Est, la B 55. L'Etat demande donc à la Municipalité de l'inscrire à son futur POS. Sur l'insistance de plusieurs de ses grands lieutenants -plus sensibles au confort de leurs électeurs qu'à l'intérêt à long terme de Marseille- Gaston Defferre, après une importante controverse, refuse de l'inscrire et l'Autoroute est dégradée en simple voie départementale, le CD4d.

Toujours inscrite au POS, les terrains, en grande partie acquis, mais toujours pas réalisée, cette voie d'une importance capitale pour le développement économique de Marseille, et notamment de Château-Gombert, attend encore le bon vouloir du Département.

Bel exemple d'occasion perdue, dont on mesure mal, à l'origine, les conséquences ultérieures.

Comme quoi, il ne suffit pas d'inscrire un équipement majeur pour qu'il soit réalisé, encore y faut-il la volonté politique.

5. Le Centre Directionnel

L'importance de ce quartier dans le dispositif de Gaston DEFFERRE est marquée par la création d'une entité spéciale, dès la municipalité 1971/77. Fait significatif, le Président de cette entité est un proche de Gaston DEFFERRE, appelé à un brillant avenir, Robert VIGOUROUX.

Le Centre Directionnel doit s'étendre, de la Canebière, pratiquement, jusqu'à la Cité Administrative de l'Avenue Général Leclerc, englobant les terrains de la Bourse, le triangle Sainte-Barbe et les terrains autour de l'Arc de Triomphe.

De nombreux équipements sont prévus, grands magasins, auditorium, hôtels, bureaux et surtout la Tour du Centre Méditerranéen du Commerce International (CMCI) qui doit être le signal de l'entrée de Marseille entre l'arrivée de l'Autoroute Nord et le Boulevard Charles Nédelec.

Le projet est grandiose et veut bien marquer la grande vision de Gaston DEFFERRE sur l'avenir de Marseille. Interface entre la Méditerranée et l'Europe : c'est le Centre Directionnel de l'Europort du Sud qui ne cache pas son ambition de concurrencer Rotterdam, l'Europort du Nord.

Les premières difficultés apparaissent avec les "vestiges" découverts à l'emplacement des premières fondations. Quelques années de polémiques (mise en valeur "in situ" ou déplacement...) retardent le démarrage. L'ampleur même du projet ne simplifie pas l'obtention des autorisations administratives ou des financements.

La crise économique de 74, l'évolution de la conjoncture marseillaise mettent à mal le projet, qui est finalement abandonné dès les débuts de la municipalité 77/83.

Il faudra attendre l'élection au poste de Maire de Robert VIGOUROUX (est-ce un hasard ?) pour reprendre le projet, différemment certes, la situation a changé.

Mais l'option de relancer la construction de bureaux, d'hôtels, de centre de congrès, autour de la Porte d'Aix est significatif de la volonté de Robert VIGOUROUX de modifier en profondeur le POS. Nous en reparlerons.

6. Les conséquences du POS de 78 :

Dès son approbation, Gaston DEFFERRE sent bien les défauts de ce POS et entreprend des successives et nombreuses modifications. Les réservations, durant toute la décennie 80, fondront comme neige au soleil.

Mais il est évident qu'une refonte totale est impossible, d'autant que DEFFERRE, nommé Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation, en Mai 81, s'attaque à sa grande oeuvre de la décentralisation et n'a plus suffisamment de disponibilité d'esprit pour "penser" encore Marseille.

De 1981 à 1986, on gère les acquis sans préparer l'avenir.
Et les conséquences néfastes du POS ne tardent pas à apparaître au grand jour.

La crise économique cette fois frappe Marseille de plein fouet.

La réparation navale n'est plus que l'ombre d'elle-même.

L'activité du BTP s'effondre, les grandes industries traditionnelles de l'agro-alimentaire ou de la métallurgie quittent Marseille, les unes après les autres, ou ferment.

Et le POS qui voulait limiter la croissance de Marseille en phase d'expansion forte, la bloque complètement dans la nouvelle conjoncture.

- Les classes moyennes, qui aspirent à des logements individuels, ne peuvent les trouver à Marseille malgré la taille de la commune.

Les terrains du centre-ville sont trop chers pour permettre des lotissements, ceux de la périphérie sont gelés par la "ceinture verte".

Qu'à cela ne tienne, on "saute" les collines et les lotissements se multiplient dans toutes les communes environnantes en passant par les Pennes, Rognac, Vitrolles, Velaux, Cabriès, Marignane, Gignac... qui voient elles leur population exploser.

- Les entreprises, cherchent à quitter le centre-ville, peu propice à leur développement, ne trouvant pas de terrain disponible, non plus, "sautent" également les collines et les communes voisines sont trop heureuses de multiplier les zones industrielles : Aubagne, Gèmenos, La Penne, Vitrolles, Aix - Les Milles, Marignane, Fos

Et pendant ce temps, les terrains délaissés en centre-ville, inaptes à accueillir d'autres activités (les voisins s'opposent, bien souvent, à toute nouvelle installation), d'un prix trop élevé pour du logement social, restent en l'état, multipliant les fameuses "friches industrielles", et contribuent à donner à Marseille son aspect de ville en crise.

Qui plus est, pour essayer de retenir, malgré tout, les activités, la ville maintient un taux de taxe professionnelle bas, sensiblement moins élevé que ses voisins.

Cela ne sert à rien (et prouve, si cela était nécessaire, que, sauf cas limité, l'incitation fiscale pèse peu à côté des avantages matériels que peut trouver une entreprise) mais contribue à préparer la dégradation des finances communales dix ans après.

Dès la deuxième moitié de la décennie 80 les conséquences apparaissent clairement.

Le recensement de 1982, montre déjà pour la première fois, une forte diminution de la population : 872 260 habitants, contre 912 130 en 1975 et cette décroissance s'accélère d'année en année, alors que le département des B. du Rh., lui, voit sa population augmenter.

La croissance des bases de taxe professionnelle s'essoufle, alors que les autres grandes villes de France continuent à les voir croître fortement.

Le taux de chômage bat tous les records (en 82, il est de 13,8 % contre 8,9 % en France, il sera de 18,5 % en 1990 !...).

C'est ainsi qu'à la fin de la décennie, Lyon (qui ne possède pratiquement pas d'industrie sur son territoire communal) affiche des bases de taxe professionnelle par habitant, doubles de celles de Marseille.

Marseille, ville traditionnellement pauvre, s'est encore plus appauvrie, en habitants (particulièrement les classes moyennes) et en activités.

Tout est prêt pour la catastrophe si rien ne change.

7. Les Zones d'Entreprises

Que faire, si, en plus, l'Etat lui-même s'en mêle pour contribuer à dégrader le contexte économique de Marseille.

La création de zones d'entreprises défiscalisées, aux portes même de Marseille - pour aider à solutionner (?) la crise de La Ciotat, à la suite de la faillite de Normed- a permis aux communes limitrophes d'Aubagne, Gémenos, et La Ciotat l'accueil dans leurs zones industrielles, d'entreprises exonérées de l'impôt sur les sociétés pendant 10 ans.

Avantage énorme et exorbitant, véritable concurrence déloyale, grâce à cela - d'une pierre deux coups- elles maintiennent un taux de Taxe Professionnelle très sensiblement supérieur à celui de Marseille (taux de T.P. en 1990 : Aubagne : 25,54 % , Gémenos : 23,24 %, alors que Marseille : 17,34 %).

8. Communication et Promotion de la Ville

Carence typiquement marseillaise, indépendante de la personnalité du Maire...

Les seules véritables, et remarquables, opérations de promotion de Marseille, les journées économiques de 1966 et de 1971, furent, en fait, l'initiative d'un seul homme, Pierre Terrin, et malheureusement restèrent sans suite, faute d'être relayées par la Municipalité ou la Chambre de Commerce.

Il est, d'ailleurs, remarquable que plus aucune vision prospective de l'ampleur du Grand Delta, n'ait vu le jour depuis lors.

9. L'après DEFFERRE :

Gaston DEFFERRE meurt le 6 Mai 1986 et Robert VIGOUROUX lui succède.

Peu au courant des grands dossiers, la première année est perdue et c'est l'apprentissage, la prise de connaissance du fonctionnement de la ville.

Les années suivantes voient la faible majorité de Robert VIGOUROUX s'effriter, ce qui le met dans l'incapacité de faire avancer la moindre réforme de fond : il faut gérer et expédier les affaires courantes.

Gestion c'est le maître mot de cette décennie 1980 : dix ans pourtant de bonne gestion : propreté de la ville enfin obtenue, éclairage public de qualité, façades ravalées, gestion des finances communales remarquée par nos banquiers..., ainsi que mise en service d'équipements de classe : deuxième ligne de métro, station d'épuration, plages magnifiques au nord et au sud... mais pas de vue à long terme, pas de prospective.

Les élections municipales de Mars 89, en donnant la municipalité à Robert VIGOUROUX, avec une majorité inconnue et incroyable pour beaucoup, traduisent le désir profond des Marseillais de confier leur destin à un homme "neuf", hors du jeu des partis et suffisamment libre pour prendre les difficiles décisions qui s'imposent.

De fait, dès les premiers mois de son mandat, la nouvelle municipalité décide quelques réformes majeures, attendues depuis longtemps, et dans les cartons depuis plusieurs années, notamment la modification de son système fiscal, la mise en révision du POS et la création d'une agence foncière, mesures capitales, mais dont le résultat ne pourra être réellement perçu avant plusieurs années.

Les grandes orientations du nouveau POS :

Sans trop le dire, il prend le contrepied du POS de 1978 : on n'est plus en période de croissance, il faut accompagner un nouveau type de développement :

- . Forte diminution des réservations pour équipements publics (on tient compte de la baisse de la population et des besoins moindres).

- . Extension forte des zones destinées aux activités (1 000 hectares pris sur les fameux terrains réservés).

- . et au logement, notamment pour le pavillonnaire (également 1 000 hectares).

- . Accent porté sur les zones d'activités spécialisées : technopoles, Nord-Est (autour de Château-Gombert, Saint-Jérôme, le Merlan) et Sud (autour de Luminy).

- . Ouverture de zones de projets permettant à des investisseurs de donner libre cours à leur inspiration - sur quelques secteurs stratégiques.

- . Maintien du réseau de grandes voies d'accès ou de traversées de Marseille.

- . Simplification du règlement général afin de permettre plus de souplesse.

Mais aussi -et dans le cadre d'un plan "Ecologie" voté par le Conseil Municipal- maintien de 10 000 hectares en zone naturelle et de protection (soit la superficie de Paris). Et surtout protection de tous les espaces sensibles de Marseilleveyre et des Calanques (même si on tient compte des constructions existant depuis longtemps à Sormiou ou à l'Escalette), du Massif de l'Etoile et des Iles.

La philosophie générale du POS, dont l'approbation est prévue pour le début 92 (délai particulièrement bref en comparaison des autres grandes villes), est donc dirigée vers un nouveau démarrage de Marseille, tant en accueil d'habitants qu'en possibilités de développement économique.

Il est bien évident que de telles orientations, capitales, mais dont on peut seulement regretter qu'elles aient pris près de 10 ans de retard, ne pourront porter des fruits avant plusieurs années.

Le problème se pose, donc, de la période transitoire : les Finances sont à plat, les rentrées diminuent et les besoins d'une Ville-Métropole sont toujours croissants.

Aujourd'hui, sur la lancée de la grande industrialisation de la région de l'Etang de Berre/Fos, des années 70, les aides de l'Etat et de la Région sont concentrées à l'ouest du département et, depuis la faillite de Normed, sur la Ciotat et son environnement immédiat.

Ainsi, les aides s'arrêtent aux portes de Marseille, dont tout montre qu'elle en a un besoin urgent.

Une négociation avec nos principaux partenaires (Etat, Région, Département) est en cours. Il est à souhaiter que ceux-ci prennent conscience du rôle indispensable de la Ville-Centre.

Conclusion :

Entre le Marseille des années 60 et le Marseille d'aujourd'hui : Quelle différence !

Il y a quelques 30 ans, Marseille jouait, politiquement et économiquement, un rôle dominateur sur le département.

La communauté urbaine ne se justifiait nullement. Marseille étant, elle-même, sa propre agglomération. On peut toutefois regretter, mais c'est un peu tard, que les responsables Marseillais, politiques et économiques, aient manqué de vue prospective et n'aient pas, à une époque où tout était possible, imposé une forme de communauté adaptée à l'aire métropolitaine Marseillaise.

En 30 ans, une orientation millénaire s'est inversée.

En 1963, Roger DUMOULIN, alors sous-préfet, chargé de l'Economie, dans un rapport très remarqué, réclame le "désenclavement" de Marseille par rapport au continent, par une ample reconversion du trafic traditionnel, tout en soulignant les atouts considérables dont dispose notre ville.

Le livre blanc de l'OREAM, en 1967, fait à peu près la même constatation.

La crise du Port, l'écart de Marseille des nouvelles routes maritimes et la crise de la réparation navale qui s'ensuit, ont détourné la ville du grand large, sans vraiment l'ouvrir à sa région ou à l'Europe.

Ce sont ses habitants, ses entrepreneurs qui, jour après jour, "avec leurs pieds" sont allés occuper le département.

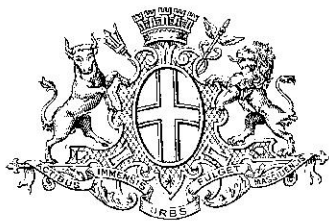
Aujourd'hui, l'agglomération de Marseille, pour la première fois de son histoire, est sortie de son cercle de collines pour aller occuper la quasi totalité du département des Bouches-du-Rhône.

Il faudra bien que "le politique" en prenne acte et modifie ses comportements en conséquence, que ce soit sa politique fiscale, la répartition de ses subventions ou simplement l'équilibre des pouvoirs (le pouvoir appartenant traditionnellement aux "ruraux" au sein du Conseil Général !..). Ce n'était pas grave, lorsque le Conseil Général avait peu de pouvoir et de moyens. Ce n'est plus le cas, depuis les lois de décentralisation.

Les Marseillais devront bien, pour leur part, accepter de partager, avec toutes les nouvelles villes qui ont surgi en 30 ans, un pouvoir politique et économique qu'ils ont toujours eu tendance à garder pour eux. (Il ne faut pas oublier qu'en 1962, la population de Marseille représentait 69 % du département et qu'elle n'en a plus que 46 % en 1990 ...).

La Communauté de Ville, prévue par la loi Joxe-Baylet, en cours de discussion au Parlement, et très fortement soutenue par Robert Vigouroux, est un élément de réponse et permettra d'apporter un certain nombre de solutions, indispensables à tous, même si la plupart des communes concernées y perdent quelque pouvoir ou quelque indépendance.

A ces conditions seulement, on pourra à nouveau présenter une politique commune - déjà amorcée, mais très faiblement, par le "guichet unique d'accueil des entreprises" - face à un monde économique de plus en plus ouvert et qui se passerait tout à fait tranquillement de notre région au profit d'un axe Catalogne / Rhône-Alpes/Piémont-Lombardie.



Ville de Marseille

Le 26 Février 1992

MAIRIE D'ARRONDISSEMENTS
13^e et 14^e

LE MAIRE

PR/PF/FN -N° 275

Chère Amie, Cher Ami,

Le Conseil Municipal dans sa séance du 29 novembre 1991 a voté la mise en enquête publique du nouveau Plan d'Occupations des Sols. Vous connaissez mon parcours municipal et tout l'intérêt que j'ai toujours porté aux affaires économique ; j'ai ainsi, jugé bon d'écrire cette note sur le rôle du POS dans l'évolution économique de notre ville de 1970 à 1990 et de le soumettre à vos observations.

Ce cadre permettra aux Marseillais d'exprimer leur dynamisme en cette fin de siècle, je le souhaite vivement.

Je reste à votre disposition pour en discuter avec vous bien amicalement.

Je vous prie de croire, Monsieur, Madame, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Pierre RASTOIN